



Rythmes scolaires : rien n'est réglé !

Depuis un an les nombreuses grèves des enseignants avec les agents territoriaux, notamment en février, novembre et décembre 2013, ont exprimé le refus des personnels de voir le décret du 24 janvier 2013 être mis en œuvre.

Aujourd'hui, quoiqu'en dise Vincent Peillon, rien n'est réglé pour les communes qui ont mis en œuvre la réforme en septembre 2013, celles qui devraient l'appliquer en 2014 ainsi que pour les personnels enseignant-e-s et non enseignant-e-s qui la subissent.

La mise en œuvre de la réforme confirme la confusion entre le scolaire et le périscolaire, l'utilisation inappropriée des locaux scolaires par des personnels parfois non habilités et souvent en nombre insuffisant, l'inégalité territoriale, les risques évidents de transferts des missions de l'Etat vers les collectivités territoriales... Elle confirme aussi les problèmes d'organisation des remplacements et des compléments de temps partiel. C'est une dégradation des conditions de travail des personnels et un risque d'annualisation pour de nombreux collègues.

C'est inacceptable !

Nos syndicats ont exigé à plusieurs reprises, à tous les niveaux « la suspension de cette réforme et l'ouverture immédiate de discussion pour une autre réforme » sans résultats. Dans de nombreux départements les personnels à l'initiative de nos organisations continuent de se mobiliser pour demander la suspension, l'abrogation ou le retrait du décret du 24 janvier.

Si 1 800 communes ont signifié leur refus de mettre en place la réforme en 2014, plusieurs milliers de communes n'ont pas rendu de projet aux vues des difficultés rencontrées.

Dans le même temps nos organisations ont adopté des vœux communs en ce sens dans de nombreuses instances statutaires.

Tout le monde constate que le mécontentement des enseignants et des personnels territoriaux est grand et qu'aucune réponse du ministre ne leur est apportée. Les enseignants et les personnels territoriaux le disent : cette réforme dégrade les conditions de travail de tous les personnels et les conditions d'apprentissage et d'accueil de tous les élèves.

Les personnels territoriaux et d'animation refusent déqualification et précarisation dans un cadre contraint de réduction des dépenses publiques

Le ministre doit maintenant entendre les personnels. Nos organisations expriment, à nouveau, leur total soutien aux initiatives prises dans les départements pour exiger l'abrogation du décret Peillon.

Les syndicats FNEC FP-FO; SPS-FO; CGT-Educ'action; CGT services publics; SUD-éducation, SUD-CT décident de s'adresser au ministre pour exprimer leur volonté que la réforme des rythmes scolaires soit remise à plat par le retrait du décret du 24 janvier. Le ministre doit répondre aux personnels.

Ils inscrivent leurs revendications sur la question des rythmes dans le cadre de la journée de grève interprofessionnelle du 18 mars en opposition aux politiques d'austérité, pour la défense de la Sécurité sociale, des services publics, des conditions de travail et des salaires.

Les organisations décident de maintenir le cadre d'action commune pour envisager les suites à donner à leurs revendications.

Montreuil, le 21 février 2014